



ARRETE N° 228-2022
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Chemin de la Courtarin

Du mercredi 9 au jeudi 10 novembre inclus

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Motif : Fouille pour raccordement urgent au réseau d'eau potable

ARRETE :

Article 1er : Du 09/11/2022 au 10/11/2022, la circulation de tous les véhicules empruntant le Chemin de la Courtarin (à partir du n°110), sera interdite.

Article 2 : L'entreprise DKTP 74, 221 route de ST Thomas, 74500 LARRINGES, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée (panneaux, feux ...).

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- DKTP 74
- M. le Chef du Groupement du Chablais du S.D.I.S
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS

Féternes, le 8 novembre 2022

Le Maire,
Maxime JULLIARD

